



RENFORCEMENT DES MESURES DE MAÎTRISE DU RISQUE INFECTIEUX COVID 19 EN ORTHODONTIE

**Maîtrise du risque infectieux dans le cadre de la
réalisation d'actes orthodontiques**

Fédération Française d'Orthodontie

septembre 2015

Depuis la création du cabinet nous appliquons les mesures de la FFO et de la Haute Autorité de Santé, afin de garantir à nos patients et à notre personnel le plus haut niveau possible de prévention des risques infectieux (stérilisation en autoclave de tout le matériel, traçabilité de la stérilisation, utilisation de matériel jetable chaque fois que c'est possible, équipements de protection du personnel, etc ..., selon les normes en vigueur dans les CHU).

**Précautions additionnelles pour la maîtrise du risque
Covid 19 dans le cadre de la réalisation d'actes
orthodontiques Fédération Française d'Orthodontie**

23 avril 2020

Les mesures de maîtrise du risque infectieux Covid 19 sont pour l'essentiel les mêmes que celles que nous observions avant le déclenchement de l'épidémie.

Nous appliquons depuis le 23 avril les mesures complémentaires suivantes:

1. Mesures de protection d'ordre médical en salle d'intervention avec utilisation de la turbine:

- . vérification de la conformité à la norme virucide F14476 pour tous les produits que nous utilisons
- . questionnaire Covid pour les patients

- 
- . masques FFP2
 - . surblouses jetables
 - . charlottes
 - . lunettes de protection
 - . aération de la salle 20mn entre chaque intervention

2. Mesures de protection d'ordre médical en salle de consultation sans aérosols

- . vérification de la conformité à la norme virucide F14476 pour tous les produits que nous utilisons
- . questionnaire Covid
- . masques FFP1
- . lunettes de protection
- . aération régulière de la salle

3. Mesures à observer avant le rendez-vous par les patients

- venir avec votre questionnaire médical rempli à l'avance
- porter un masque, enfant et parent
- enfant seul au cabinet si possible, ou éventuellement accompagné d'une seule personne

4. Mesures d'ordre organisationnel mises en œuvre par le cabinet

- maintien de toutes les portes ouvertes
- installation de distributeurs de solution hydro alcoolique dès l'arrivée au cabinet
- limitation du nombre de personnes présentes en même temps au cabinet
- marquage au sol pour distanciation
- installation d'écrans plexiglass
- fermeture de la salle d'attente, et attente des parents à l'extérieur du cabinet, sur une des 4 chaises espacées de 4 m mises à votre disposition dans le couloir
- fermeture des toilettes et des postes de brossage des dents

- 
- A close-up photograph of a person's mouth, showing their teeth and lips. A pair of dental pliers is visible, holding a small object between the teeth. The background is a solid light color.
- aération régulière des locaux
 - suppression de la climatisation
 - interdiction des téléphones portables
 - report des paiements par carte bancaire après l'installation de boîtiers pour les patients (courant mai)
 - suppression des règlements en espèces